



MAIRIE DE BONIFACIO
PALAZZU PUBLICU

bonifacio-mairie.fr

PROCES-VERBAL

Réunion du Conseil Municipal

Lundi 10 avril 2017 à 17 heures 30
à la Mairie de Bonifacio

Sous la
Présidence de Monsieur Orsucci Jean-Charles,
Le Maire,

Etaient Présents :

ORSUCCI Jean Charles - BEAUMONT Francis – CULIOLI Jeanne – ARCADU Chantal –
FABY Denise – TAFANI Patrick – MORACCHINI Odile – POGGI Toussaint – CULIOLI
Marie-Noelle – PIRIOTTU Margherita – SERRA Nicole – ZURIA Carine – LOPEZ Denis – DI
MEGLIO Alain - PIRO Jean

Excusés avec pouvoir donné conformément aux dispositions de l'article L.2121-20 du Code Général des Collectivités Territoriales :

BIDALI Emile à SERRA Nicole - BOHN Joseph à BEAUMONT Francis - DI MEGLIO Jean-
Simon à LOPEZ Denis - DEGOTT Claude à DI MEGLIO Alain – TERRAZZONI Tiziana à
TAFANI Patrick - TOURNAYRE Jacques à PIRO Jean

Absents :

NANGLARD Karine - PAOLANTONACCI Jean Pierre

Secrétaire :

CULIOLI Marie-Noelle est élue secrétaire de séance

Date de la Convocation : 4 avril 2017

Ordre du jour :

- Vote des Comptes de Gestion du Comptable public:
 - Commune de BONIFACIO

- CCAS de BONIFACIO
 - Parkings BONIFACIO
 - Eau et Assainissement Bonifacio
 - Port de Bonifacio
-
- CA M14 – 2016 – BONIFACIO
 - CA M14 – 2016 – CCAS BONIFACIO
 - CA M14 – 2016 – PARKINGS BONIFACIO
 - CA M14 – 2016 – LOTISSEMENT ZA MUSELLA
 - CA M49 – 2016 – EAU ET ASSAINISSEMENT BONIFACIO
 - CA M4 – 2016 – PORT de BONIFACIO
-
- Affectation des Résultats
-
- BP M14 – 2017 – BONIFACIO
 - BP M14 – 2017 – CCAS BONIFACIO
 - BP M14 – 2017 – PARKINGS BONIFACIO
 - BP M49 – 2017 – EAU ET ASSAINISSEMENT BONIFACIO
 - BP M4 – 2017 – PORT de BONIFACIO
 - BP M14 – 2017 – LOTISSEMENT ZA MUSELLA
-
- Vote des taxes fiscales 2017
-
- Questions diverses

Après avoir réalisé l'appel des membres de l'assemblée, le Président constate que le quorum est atteint à 17h35.

1/ Approbation des Comptes Administratifs 2016

Monsieur BEAUMONT Francis, délégué aux finances, expose :
 VU la loi n° 94.504 du 22 Juin 1994

VU l'article L.2312-1 du Code Général des Collectivités Territoriales, L'organe délibérant est seul compétent pour se prononcer sur le budget présenté par l'exécutif de la collectivité ainsi le Maire quitte la séance et ne prend pas part au vote.

Le Conseil Municipal, sous la présidence de Nicole SERRA, délibérant sur le Compte Administratif de l'exercice 2016, dressé par M. Jean-Charles ORSUCCI, Maire, après s'être fait présenter le Budget Primitif, le Budget Supplémentaire et les décisions modificatives de l'exercice considéré,

II - PRESENTATION GENERALE DU COMPTE ADMINISTRATIF	II
VUE D'ENSEMBLE	A1

EXECUTION DU BUDGET

		DEPENSES		RECETTES	
REALISATIONS DE L'EXERCICE (mandats et titres)	Section de fonctionnement	A	7 113 412,05	G	7 698 528,05
	Section d'investissement	B	3 747 317,05	H	4 836 244,49
		+		+	
REPORTS DE L'EXERCICE N-1	Report en section de fonctionnement (002)	C		I	1 382 405,87
	Report en section d'investissement (001)	D		J	289 258,58
		=		=	
TOTAL (réalisations + reports)		=A+B+C+D	10 860 729,10	=G+H+I+J	14 206 436,99
RESTES A REALISER A REPORTER EN N+1	Section de fonctionnement	E		K	
	Section d'investissement	F	4 381 121,47	L	3 250 219,66
	TOTAL des restes à réaliser à reporter en N+1	= E+F	4 381 121,47	= K+L	3 250 219,66
RESULTAT CUMULE	Section de fonctionnement	= A+C+E	7 113 412,05	= G+I+K	9 080 933,92
	Section d'investissement	= B+D+F	8 128 438,52	= H+J+L	8 375 722,73
	TOTAL CUMULE	= A+B+C+D+E+F	15 241 850,57	= G+H+I+J+K+L	17 456 656,65

II - PRESENTATION GENERALE DU COMPTE ADMINISTRATIF	II
VUE D'ENSEMBLE	A1

EXECUTION DU BUDGET

		DEPENSES	RECETTES	SOLDE D'EXECUTION
REALISATIONS DE L'EXERCICE (mandats et titres)	Section d'exploitation	A 493 510,36	G 563 254,31	G-A +69 743,95
	Section d'investissement	B 627 359,75	H 3 048 781,21	H-B +2 421 421,46

REPORTS DE L'EXERCICE N-1	Report en section d'exploitation (002)	C	I 127 656,29	
	Report en section d'investissement (001)	D 1 849 481,87	J	

		DEPENSES	RECETTES	SOLDE D'EXECUTION
TOTAL (réalisations + reports)		P = A+B+C+D 2 970 351,98	Q = G+H+I+J 3 739 691,81	= Q-P +769 339,83

RESTES A REALISER A REPORTER EN N+1 (2)	Section d'exploitation	E	K	
	Section d'investissement	F 3 791 201,53	L 3 391 658,37	
	TOTAL des restes à réaliser à reporter en N+1	= E+F 3 791 201,53	= K+L 3 391 658,37	

		DEPENSES	RECETTES	SOLDE D'EXECUTION
RESULTAT CUMULE	Section d'exploitation	= A+C+E 493 510,36	= G+I+K 690 910,60	+197 400,24
	Section d'investissement	= B+D+F 6 268 043,15	= H+J+L 6 440 439,58	+172 396,43
	TOTAL CUMULE	= A+B+C+D+E+F 6 761 553,51	= G+H+I+J+K+L 7 131 350,18	+369 796,67

II - PRESENTATION GENERALE DU COMPTE ADMINISTRATIF		II
VUE D'ENSEMBLE		A1

EXECUTION DU BUDGET

		DEPENSES		RECETTES	
REALISATIONS DE L'EXERCICE (mandats et titres)	Section de fonctionnement	A	1 460 905,78	G	1 878 124,11
	Section d'investissement	B	212 460,70	H	231 173,23
		+		+	
REPORTS DE L'EXERCICE N-1	Report en section de fonctionnement (002)	C		I	132 000,00
	Report en section d'investissement (001)	D		J	948 375,94
		=		=	
TOTAL (réalisations + reports)		= A+B+C+D	1 673 366,48	= G+H+I+J	3 189 673,28
RESTES A REALISER A REPORTER EN N+1	Section de fonctionnement	E		K	
	Section d'investissement	F	1 030 436,81	L	
	TOTAL des restes à réaliser à reporter en N+1	= E+F	1 030 436,81	= K+L	
RESULTAT CUMULE	Section de fonctionnement	= A+C+E	1 460 905,78	= G+H+K	2 010 124,11
	Section d'investissement	= B+D+F	1 242 897,51	= H+J+L	1 179 549,17
	TOTAL CUMULE	= A+B+C+D+E+F	2 703 803,29	= G+H+I+J+K+L	3 189 673,28

II - PRESENTATION GENERALE DU COMPTE ADMINISTRATIF	II
VUE D'ENSEMBLE	A1

EXECUTION DU BUDGET

		DEPENSES	RECETTES	SOLDE D'EXECUTION
REALISATIONS DE L'EXERCICE (mandats et titres)	Section d'exploitation	A 2 097 226,59	G 2 639 766,54	G-A +542 539,95
	Section d'investissement	B 622 867,37	H 1 808 114,94	H-B +1 185 247,57

REPORTS DE L'EXERCICE N-1	Report en section d'exploitation (002)	C	I 100 000,00	
	Report en section d'investissement (001)	D	J 28 095,52	

		DEPENSES	RECETTES	SOLDE D'EXECUTION
TOTAL (réalisations + reports)		P = A+B+C+D 2 720 093,96	Q = G+H+I+J 4 575 977,00	= Q-P +1 855 883,04

RESTES A REALISER A REPORTER EN N+1 (2)	Section d'exploitation	E	K	
	Section d'investissement	F 819 414,38	L 218 995,91	
	TOTAL des restes à réaliser à reporter en N+1	= E+F 819 414,38	= K+L 218 995,91	

		DEPENSES	RECETTES	SOLDE D'EXECUTION
RESULTAT CUMULE	Section d'exploitation	= A+C+E 2 097 226,59	= G+I+K 2 739 766,54	+642 539,95
	Section d'investissement	= B+D+F 1 442 281,75	= H+J+L 2 055 206,37	+612 924,62
	TOTAL CUMULE	= A+B+C+D+E+F 3 539 508,34	= G+H+I+J+K+L 4 794 972,91	+1 255 464,57

II - PRESENTATION GENERALE DU COMPTE ADMINISTRATIF	II
VUE D'ENSEMBLE	A1

EXECUTION DU BUDGET

		DEPENSES	RECETTES
REALISATIONS DE L'EXERCICE (mandats et titres)	Section de fonctionnement	A 312 676,47	G 450 406,49
	Section d'investissement	B	H
		+	+
REPORTS DE L'EXERCICE N-1	Report en section de fonctionnement (002)	C 1 972 066,49	I
	Report en section d'investissement (001)	D	J
		=	=
TOTAL (réalisations + reports)		=A+B+C+D 2 284 742,96	=G+H+I+J 450 406,49
RESTES A REALISER A REPORTER EN N+1	Section de fonctionnement	E	K
	Section d'investissement	F	L
	TOTAL des restes à réaliser à reporter en N+1	= E+F	= K+L
RESULTAT CUMULE	Section de fonctionnement	= A+C+E 2 284 742,96	= G+I+K 450 406,49
	Section d'investissement	= B+D+F	= H+J+L
	TOTAL CUMULE	= A+B+C+D+E+F 2 284 742,96	= G+H+I+J+K+L 450 406,49

Concernant le compte de la commune, M. le Maire précise qu'il y a une maîtrise réelle du fonctionnement, il n'est enregistré que 20.000,00 euros d'augmentation sur 7.113.412,05 euros.

Sur le compte administratif du port il est constaté une dépense de 2 millions d'euros, au niveau des amortissements il est enregistré un montant de 690.000,00 euros qui est défiscalisé.

Lors du contrôle de la chambre régionale des comptes, celle-ci n'avait pris en compte que le budget de la commune alors que la Ville possède deux autres budgets celui du port et du parking ainsi la masse salariale devrait être prise en compte de façon globale. Si on prend l'ensemble des recettes et dépenses, la commune est dans un cercle vertueux. L'augmentation du personnel c'est pour proposer de nouveaux services à la population.

S'agissant des tarifs du port et des parkings, il n'a jamais entendu parler d'une tarification trop élevée pour les plaisanciers et concernant les parkings, ils ne sont pas plus chers qu'ailleurs, pour autant il est toujours possible de s'améliorer et de revoir la grille de tarification pour éventuellement l'adapter aux salaires par exemple.

Il souligne également le fait qu'il n'y ait pas eu d'augmentation d'impôts et que malgré tout la commune a augmenté de 1.000.000,00 euros son assiette fiscale par un travail des services de la mairie sur les bases (vérification si l'impôt payé par un administré correspond à la classe de sa bâtisse)

Il rajoute que le taux de réalisation des investissements prévus cette année n'est que de 55%, ceci dû notamment au manque de lisibilité des subventions données par les autres collectivités, depuis deux ans. En effet certains projets avaient été retardés dans l'attente de financements externes.

Mme Zuria Carine demande s'il existe des statistiques de ratio au niveau de l'intercommunalité. Et si la commune se rapproche du taux national.

Il lui est répondu que toutes, n'avaient pas les mêmes compétences, et qu'il était ainsi difficile de savoir

S'agissant du compte administratif du port, M. le Maire remercie ses collaborateurs qui permettent d'avoir de bons résultats. Il rajoute que deux projets doivent être entrepris : refaire la capitainerie et acquérir les maisons des phares et balises

Pour le compte administratif des parkings, Mme Serra Nicole, 1ere Adjointe intervient pour souligner le travail de la régie et sa réactivité.

M. le Maire précise que le service des parkings s'améliore, tout le monde peut payer par carte bleue notamment. De même, cette année est prévue l'ouverture des parkings valli et montealeone.

M. Poggi Toussaint demande combien coûte en location, le terrain où se situe le parking des valli

Il lui est répondu 13.000,00 euros par an

Concernant le compte administratif eau et assainissement, M. Tafani Patrick rajoute que pour la prochaine délégation de service public : un seul candidat s'est présenté, ainsi une négociation des tarifs pourrait être envisagée.

M. le Maire précise que la commune faisait payer le coût de la station d'épuration par le truchement de l'impôt or c'est illégal. En effet, c'est l'utilisateur qui doit payer et pas le contribuable. C'est ce qui sera intégré dans cette nouvelle DSP. Il sera aussi étudié la mise en place d'un tarif social et d'une surtaxe pour les maisons secondaires.

A l'issue de cette présentation, M. le Maire laisse place au vote et sort de la salle. La 1ere Adjointe, propose le vote de ces comptes administratifs :

VOTE POUR	VOTE CONTRE	NE PREND PAS PART AU VOTE
20	0	0

Proposition adoptée à l'unanimité.

2/ Affectation des résultats 2016

Monsieur le Maire expose :

VU le Code Général des Collectivités Territoriales

VU la loi n° 94.504 du 22 Juin 1994

CONSIDERANT qu'en M 14 et en M4, le résultat N-1 doit faire l'objet d'une affectation

Soit lors du budget primitif si le résultat de gestion et le compte administratif ont été adoptés préalablement

Soit lors du budget supplémentaire

CONSIDERANT que le résultat N-1 doit combler en priorité le besoin de financement

Il est proposé :

- D'affecter les résultats comme suit :

BUDGET PRINCIPAL M 14

Pour mémoire	
Excédent antérieur reporté	1.382.405,87
Résultat exercice cumulé au 31.12.2016	1.967.521,87
Affectation en réserve compte 1068 en section d'investissement	500.000,00
Report à nouveau créateur en section fonctionnement	1.467.521,87

BUDGET PORT M4

Pour mémoire	
Excédent antérieur reporté	226.063,43

Résultat exercice cumulé au 31.12.2016	768.603,38
Affectation en réserve compte 1068 en section d'investissement	42.539,95
Report à nouveau créditeur en section fonctionnement	726.063,43

BUDGET PARKINGS M (1)4

Pour mémoire	
Excédent antérieur reporté	132.000,00
Résultat exercice cumulé au 31.12.2016	549.218,33
Affectation en réserve compte 1068 en section d'investissement	261.429,34
Report à nouveau créditeur en section fonctionnement	287.788,99

BUDGET EAU ET ASSAINISSEMENT M 49

Pour mémoire	
Excédent antérieur reporté	127.656,29
Résultat exercice cumulé au 31.12.2016	197.400,24
Affectation en réserve compte 1068 en section d'investissement	75.900,24
Report à nouveau créditeur en section fonctionnement	121.500,00

BUDGET LOTISSEMENT « ZA MUSELLA » M14

Pour mémoire	
Excédent antérieur reporté	-1.972.066,49
Résultat exercice cumulé au 31.12.2016	-1.834.336,47
Affectation en réserve compte 1068 en section d'investissement	0,00
Report à nouveau débiteur en section fonctionnement	-1.834.336,47

A l'issue de cette présentation, le Président, propose le vote de cette affectation des résultats 2016 :

VOTE POUR	VOTE CONTRE	NE PREND PAS PART AU VOTE
21	0	0

Proposition adoptée à l'unanimité.

3/ Compte de gestion 2016 du Receveur Municipal

Monsieur le Maire expose :

VU le Code Général des Collectivités

VU le décret n° 1587 du 29 Décembre 1962 portant règlement de la comptabilité publique

CONSIDERANT que le Conseil Municipal doit de prononcer sur l'exécution de la tenue des comptes de Madame le Percepteur de BONIFACIO pour l'année 2016,

CONSIDERANT la concordance des comptes de gestion : Budget Principal, Budget Port de Plaisance et Budget Eau et Assainissement – Régie des Parkings, Budget Lotissement ZA Musella retraçant la comptabilité patrimoniale tenue par Madame le Percepteur de BONIFACIO avec les comptes administratifs retraçant la comptabilité administrative tenue par Monsieur le Maire,

Il est proposé :

ARTICLE 1 :

D'adopter les comptes de gestion du Percepteur de BONIFACIO pour l'exercice 2016 dont les écritures sont identiques à celles des comptes administratifs pour l'année 2016

ARTICLE 2 :

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de BASTIA dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.

ARTICLE 3 :

Monsieur le Maire et Monsieur le Percepteur de BONIFACIO sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente délibération

A l'issue de cette présentation, le Président, propose le vote de ce compte de gestion :

VOTE POUR	VOTE CONTRE	NE PREND PAS PART AU VOTE
21	0	0

Proposition adoptée à l'unanimité.

4/ Fixation taxes communales 2017

Monsieur le Maire expose :

La direction des services fiscaux vient de nous notifier les bases d'impositions 2017 nécessaires au calcul des taxes directes locales ainsi :

Taxe d'habitation	10.837.000 €
Taxe foncière bâtie	7.481.000 €
Taxe foncière non bâtie	76.700 €

Il est proposé de maintenir pour l'année 2017, les taux d'imposition votés depuis 2008, à savoir :

Taxe d'habitation	19,11 %
Taxe foncière (bâtie)	8,49 %
Taxe foncière (non bâtie)	90,63 %

A l'issue de cette présentation, le Président, propose le vote de ces taxes communales :

VOTE POUR	VOTE CONTRE	NE PREND PAS PART AU VOTE
21	0	0

Proposition adoptée à l'unanimité.

5/ Attribution – Construction d'une canalisation de réutilisation des eaux usées traitées (REUT)

Mme Serra, 1ere Adjointe, expose :

Une procédure de marché public en appel d'offres ouvert conformément aux dispositions des articles 25-I-1° et 67 à 68 du Décret n°2016-360 du 25 mars 2016 ayant pour objet la « Construction d'une canalisation de réutilisation des eaux usées traitées (REUT) » a fait l'objet d'un avis d'appel à concurrence sur les supports suivants :

Profil acheteur de la Commune : avis publié le 12/01/2017
Journal d'annonces légales Corse-Matin : avis publié le 15/01/2017
BOAMP : Annonce n°17-4069 publiée le 12/01/2017
JOUE : Annonce n°2017/S 008-011346 publiée le 12/01/2017

La date limite de dépôt des offres était fixée au 17 février 2017 à 12 heures.

Les prestations du marché sont réparties en 3 lots :

Lot n°1 : Canalisations

Lot n°2 : Electromécanique / équipements

Lot n°3 : Réfection de revêtement

9 candidats ont déposé une Offre :

- MOCCHI TP (lot n°3)
- Kyrnolia – SDEC (lot n°2)
- COHIN Environnement (lot n°2)
- Groupement MALAGOLI / RAFFALLI TP (lot n°1)
- Groupement LG MILANINI BTP / CIABRINI (lot n°1)
- HYDRELEC (lot n°2)
- RAFFALLI PAUL-MATHIEU (lot n°1)
- Groupement VALLI / SCTP / TAFANI Jean-Noël & Fils (lot n°1)
- Groupement MICRO TP / AGOSTINI & CIE / LEANDRI ROCH BTP / CASTELLANI BTP (lot n°1)

Les plis ont été ouverts par la Commission d'Appel d'Offres du 23 février 2017. Ils ont ensuite été confiés pour analyse au Cabinet BLASINI, maître d'œuvre en charge du projet.

Les 9 candidatures sont recevables.

Des précisions concernant la teneur de leurs offres ont été demandées à HYDRELEC, LG MILANINI BTP, MICRO TP, MOCCHI TP et VALLI le 21 mars 2017. Toutes ont apporté les précisions nécessaires permettant d'apprécier au mieux les offres.

La Commission d'Appel d'Offres s'est à nouveau réunie le 4 avril 2017 afin de procéder au classement des offres conformément aux critères de sélection des offres prévus au règlement de consultation :

Lot n°1 : Canalisations

Les offres suivantes ont été déclarées inappropriées et n'ont pas été classées :

Groupement LG MILANINI BTP / CIABRINI solutions variantes 3 et 4 : le changement de nature du tuyau n'était pas autorisé.

RAFFALLI PAUL-MATHIEU solution de base : l'usage de matériau recyclé n'était pas autorisé

RAFFALLI PAUL-MATHIEU solution variante : l'usage de matériau recyclé et le changement de nature du tuyau n'étaient pas autorisés

Rang	Candidat (mandataire du groupement)	Solution	Note Prix (40 %)	Valeur Technique (60 %)	Total
1	LG MILANINI BTP	Variante 2	16,79	20,00	18,71
2	MALAGOLI	Base	19,32	17,68	18,34
3	LG MILANINI BTP	Base	16,26	19,42	18,16
4	LG MILANINI BTP	Variante 1	17,10	18,84	18,14
5	MICRO TP	Base	19,29	14,78	16,59
6	VALLI	Base	20,00	14,20	16,52

La Commission d'Appel d'Offres a décidé d'attribuer le marché au groupement LG MILANINI BTP / CIABRINI pour un montant HT de 845.465,00 € soit 930.011,50 € TTC qui est l'offre économiquement la plus avantageuse au regard des critères de sélection prévus au marché.

Lot n°2 : Electromécanique / équipements

Les offres suivantes ont été déclarées inappropriées et n'ont pas été classées :

KYRNOLIA – SDEC solutions de base, variantes 1 et 2 : la pompe de secours est en caisse alors qu'elle était demandée installée, la qualité d'UV est inférieure aux exigences du cahier des charges

Rang	Candidat (mandataire du groupement)	Solution	Note Prix (40 %)	Valeur Technique (60 %)	Total
1	HYDRELEC	Base	19,59	20,00	19,84
2	COHIN Environnement	Base	20,00	14,67	16,80

La Commission d'Appel d'Offres a décidé d'attribuer le marché à HYDRELEC pour un montant HT de 216.218,00 € soit 237.839,80 € TTC qui est l'offre économiquement la plus avantageuse au regard des critères de sélection prévus au marché.

Lot n°3 : Réfection de revêtements

Rang	Candidat (mandataire du groupement)	Solution	Note Prix (40 %)	Valeur Technique (60 %)	Total
1	MOCCHI TP	Base	18,62	20,00	19,45
2	MOCCHI TP	Variante	20,00	18,67	19,20

La Commission d'Appel d'Offres a décidé d'attribuer le marché à MOCCHI TP pour un montant HT de 814.272,90 € soit 895.700,19 € TTC qui est l'offre économiquement la plus avantageuse au regard des critères de sélection prévus au marché.

A l'issue de cette présentation, le Président, propose le vote de ces attributions :

VOTE POUR	VOTE CONTRE	NE PREND PAS PART AU VOTE
21	0	0

Proposition adoptée à l'unanimité.

6/ Création d'un poste d'adjoint technique territorial à temps complet

Monsieur le Maire expose :

Compte tenu des besoins du service, un poste d'adjoint technique territorial à temps complet (35 h) doit être créé à compter de ce jour.

L'agent sera recruté conformément au décret n°2006-1691 du 22 décembre 2006 portant statut particulier du cadre d'emplois des adjoints techniques territoriaux.

Il sera affecté au service de la police municipale, en qualité d'agent de surveillance de la voie publique.

Le tableau des effectifs sera complété en ce sens.

Les dépenses résultant de cette création sont prévues au budget principal, chapitre 64.

A l'issue de cette présentation, le Président, propose le vote de cette création :

VOTE POUR	VOTE CONTRE	NE PREND PAS PART AU VOTE
21	0	0

Proposition adoptée à l'unanimité.

7/ Réhabilitation du groupe scolaire – Autorisation de dépôt d'une déclaration préalable de travaux

Monsieur le Maire expose :

Dans une délibération n°06.02 en date du 27 juin 2014, le conseil municipal a approuvé la réhabilitation du groupe scolaire.

Pour rappel, le montant prévisionnel des travaux est de :
205.065,00 € HT – 225.571,50 € TTC

Afin de pouvoir réaliser ladite opération il convient d'autoriser le maire à déposer une déclaration préalable de travaux auprès du service de l'urbanisme.

A l'issue de cette présentation, le Président, propose le vote de cette réhabilitation :

VOTE POUR	VOTE CONTRE	NE PREND PAS PART AU VOTE
21	0	0

8/ Suppression du poste d'adjoint technique à temps complet (35h) et création de poste d'adjoint technique principal de 2ème classe à temps non complet (35h) : Avancement de grade.

Monsieur le Maire expose :

Suite à l'avis de la Commission Administrative Paritaire catégorie C qui s'est réunie le 03.04.2017 au Centre Départemental de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de la Corse du Sud, trois agents de la Collectivité remplissent toutes les conditions pour accéder à un avancement de grade.

Il est proposé :

- De supprimer à compter du 10.04.2017, les postes d'adjoint technique à temps complet (35h) et de créer les postes d'adjoint technique principal de 2^{ème} classe à temps complet (35h).
- De fixer l'échelonnement indiciaire, la durée de carrière et les conditions de recrutement conformément au statut particulier du cadre d'emplois des adjoints techniques territoriaux.
- De modifier en ce sens le tableau des effectifs de la Collectivité.
- D'inscrire les crédits nécessaires à la rémunération des agents ainsi nommés et les charges sociales s'y rapportant, au budget, notamment aux articles et chapitres prévus à cet effet.

A l'issue de cette présentation, le Président, propose le vote de cette suppression et création de poste :

VOTE POUR	VOTE CONTRE	NE PREND PAS PART AU VOTE
21	0	0

Proposition adoptée à l'unanimité.

9/ Réaménagement des bureaux administratifs – Mairie – Autorisation de dépôt d'une déclaration préalable de travaux

Monsieur le Maire expose :

Dans le cadre d'un réaménagement des bureaux administratifs de la Mairie, des travaux de réagencement doivent être réalisés.

Le montant prévisionnel des travaux est de :
71.000,00 € HT – 78.100,00 € TTC

Afin de pouvoir réaliser ladite opération il convient d'autoriser le maire à déposer une déclaration préalable de travaux auprès du service de l'urbanisme.

A l'issue de cette présentation, le Président, propose le vote de ce réaménagement :

VOTE POUR	VOTE CONTRE	NE PREND PAS PART AU VOTE
21	0	0

Proposition adoptée à l'unanimité.

10/ Création d'un poste d'ingénieur territorial

Monsieur le Maire expose :

Compte tenu des besoins du service, un poste d'ingénieur territorial à temps complet (35 h) doit être créé à compter de ce jour.

L'intéressé sera recruté conformément au décret n° 2016-201 du 26 février 2016 portant statut particulier du cadre d'emplois des ingénieurs territoriaux.

Il sera affecté au service technique, en qualité de directeur du service technique.

Le tableau des effectifs sera complété en ce sens.

Les dépenses résultants de cette création sont prévues au budget principal, chapitre 64.

A l'issue de cette présentation, le Président, propose le vote de cette signature :

VOTE POUR	VOTE CONTRE	ABSTENTION
21	0	0

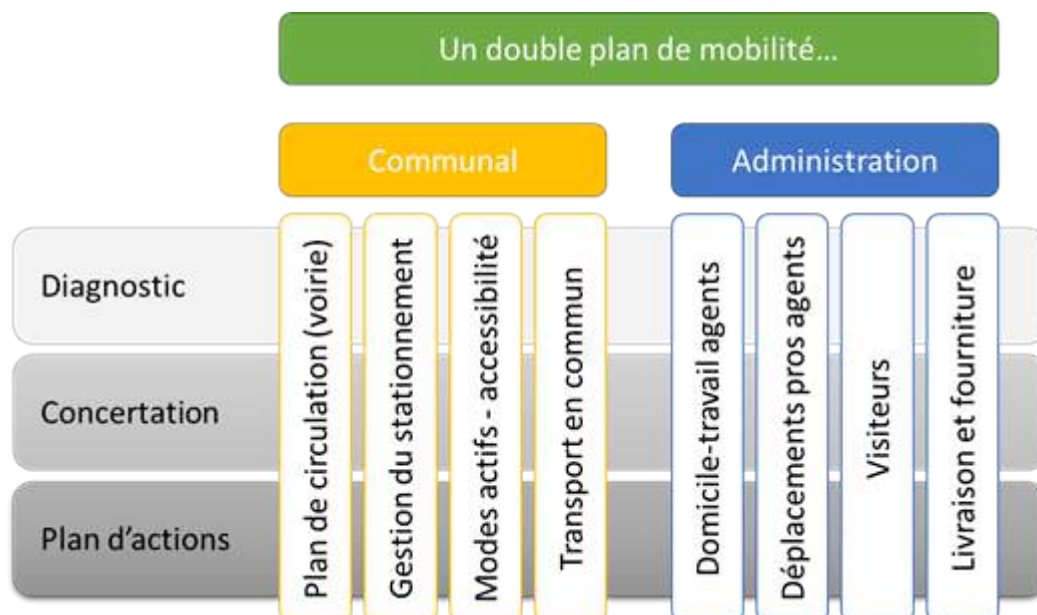
Proposition adoptée à l'unanimité.

11/ Réalisation d'une étude mobilité à l'échelle communale - Modification du plan de financement

Monsieur le Maire expose aux membres de l'Assemblée :

Le conseil municipal a approuvé le 18 juillet 2016 par sa délibération n°05.07 le projet de réalisation d'une étude mobilité à l'échelle communale, afin d'une part, de remédier aux difficultés rencontrées concernant la circulation, le stationnement, la sécurité des usagers, et d'autre part de réaliser des projets d'aménagements cohérents sur la globalité du territoire de la Commune.

Pour rappel, l'étude de diagnostic global comprend les volets suivants :



Le montant de cette étude à l'échelle du territoire de la Commune est estimé à : 45.000,00 € HT soit 54.000,00 € TTC.

Suite à nos nouvelles recherches de financement il convient de modifier le plan financement :

Réalisation d'une étude mobilité à l'échelle communale			
Nature de la Ressource	Dépense HT Subventionnable	%	Montant attendu
ADEME (PRODEME)	45.000,00 €	70	31.500,00 €
Commune de Bonifacio	45.000,00 €	30	13.500,00 €
TOTAL :	45.000,00 €	100	45.000,00 €

A l'issue de cette présentation, le Président, propose le vote de cette modification :

VOTE POUR	VOTE CONTRE	ABSTENTION
21	0	0

Proposition adoptée à l'unanimité.

12/ Vente lots ZA Musella - Modification

Monsieur le Maire expose :

Le Conseil Municipal dans sa délibération n°04.01 en date du 13 mai 2016 avait autorisé, pour la tranche 2 de la ZA de Musella, la vente des lots issus du découpage parcellaire réalisé par le cabinet Sibella et notamment la vente du lot n°30, d'une superficie de 900 m², au tarif de 29 euros par m², soit 26.100,00 € euros à M. Olivieri Patrick.

Cependant pour des raisons personnelles, M. Olivieri est dans l'obligation de se désister.

Aussi, il est proposé au Conseil municipal d'attribuer ledit lot à la SCI LBMS Immobilier représentée par Mme Lopez Barbara.

M. le Maire rajoute que sur Musella, pour l'attribution d'un lot, aucun de critère n'avait été mis en place. En l'occurrence, il pense que c'est un vrai service à la population qui va voir le jour.

A l'issue de cette présentation, le Président, propose le vote de cette vente :

VOTE POUR	VOTE CONTRE	Ne prend pas part au vote
20	1	1

Proposition adoptée.

L'ordre du jour étant épuisé, le Président lève la séance à 20h30.

Le Secrétaire de séance,
CULIOLI Marie-Noelle